

## EDITO

Le samedi 15 février, il y avait du monde dans la salle du conseil municipal pour aborder un projet qui a suscité de vives inquiétudes et des débats passionnés au sein de notre collectivité : le projet de construction de notre bâtiment technique en copropriété avec la CUMA des Hauts Lieux sur une parcelle des Hautes Mouilles.

Ce projet de construction d'un bâtiment photovoltaïque, qui devait symboliser le dynamisme, le progrès et l'innovation par la mutualisation de cet équipement indispensable, a malheureusement rencontré des résistances importantes de la part de certains riverains.

Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour la tenue de cette réunion. Malgré les tensions palpables, les oppositions fortes et bien que certains propos tenus n'avaient aucun rapport avec le projet, je pense que chacun a pu s'exprimer et être entendu. La démocratie se nourrit de la diversité des opinions, et il est de notre devoir de les écouter avec respect et attention.

Dans les jours qui ont suivi, nous avons pris le temps d'entendre vos inquiétudes. Certains ont exprimé des préoccupations légitimes concernant l'impact de ce projet sur leur quotidien. Vous avez mis en lumière des enjeux que nous ne pouvons ignorer, et il est de notre responsabilité d'y répondre avec sérieux.

Après réflexion, consultation et échanges avec les parties prenantes, il est devenu évident que la poursuite de ce projet tel qu'il était envisagé ne répondait pas aux aspirations de tous.

Nous avons entendu votre appel et nous comprenons que la construction d'un bâtiment communal ne doit pas se faire contre la volonté d'une partie de la population, même si, et nous ne sommes pas dupes, les motivations de certains sont discutables.

C'est pourquoi, d'un commun accord avec Sylvain Bergerand, Président de la CUMA des Hauts Lieux, je vous annonce que nous avons décidé de renoncer à ce projet. Je le regrette, car je reste convaincu que ce projet mutualisé allait dans le sens de l'intérêt général. Cette décision est le résultat d'un dialogue que nous avons voulu ouvert et sincère, et d'un respect profond pour l'avis de chacun d'entre vous. Nous croyons fermement qu'un projet de cette envergure doit rassembler plutôt que diviser.

*(suite en page 2)*

---

**Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier**

**Secrétariat de Mairie** : tél. : 04.76.36.61.77

**Horaires d'ouverture** : Lundi : 8h à 13h

Jeudi : 8h à 13h

Mardi : 8h à 13h    Mercredi : 8h à 12h et 14h à 17h

Samedi : 10h30 à 12h (permanence des élus)

**Courriel** : [ndomairie@wanadoo.fr](mailto:ndomairie@wanadoo.fr)

**Site Internet** : [notredamedelosier.sud-gresivaudan.org](http://notredamedelosier.sud-gresivaudan.org)

Cela ne signifie pas que nous abandonnons notre engagement à améliorer les conditions de travail de nos collaborateurs. Nous allons redoubler d'efforts pour travailler à des solutions alternatives aussi bien du côté de la CUMA que de la commune. En ce qui nous concerne, nous allons réétudier le projet à proximité de l'école en essayant de trouver des sources importantes d'économie. La parcelle des Hautes Mouilles sera acquise en pleine propriété par la commune et servira de réserve foncière comme cela était prévu initialement.

Ensemble, nous continuerons à bâtir un avenir qui répond à nos aspirations collectives, où chaque voix compte et où chaque projet se construit dans le respect de notre collectivité.

Le maire, Alex Brichet-Billet

### **RÉUNION DU COMITÉ DES FÊTES : LUNDI 3 MARS À 20H À LA MAIRIE**

La saison des fêtes et animations approche à grands pas : omelette du 1er mai, marché d'été, 14 juillet....

Pour préparer ces temps forts de l'année, le Comité des fêtes se réunit ce :

**lundi 3 mars, à 20h, en mairie.**

Venez proposer vos idées pour faire de ces rendez-vous des soirées de folie ! Et comme il y a toujours besoin de petites mains... et de gros bras, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du Comité si vous pouvez donner un coup de main le jour J, même sans participer aux réunions de préparation !

Contact : [comitedesfetes.ndo@gmail.com](mailto:comitedesfetes.ndo@gmail.com)

### **BALADE NETTOYAGE DE PRINTEMPS : SAMEDI 22 MARS**

Les jours s'allongent, le thermomètre remonte, le soleil commence à chauffer, pas de doute le printemps pointe le bout de son nez ! Et avec lui l'envie de sortir se balader et de profiter de notre joli village.

Au quotidien c'est Nicolas et Julien, nos employés communaux, qui œuvrent pour l'entretenir, le tenir propre, accueillant et fleuri.

Une fois par an depuis quelques années nous vous proposons un rendez-vous utile et convivial : une balade nettoyage de printemps ! L'idée consiste à sillonner le village en petits groupes pour ramasser les déchets, mais aussi pour entretenir/débroussailler les chemins, tailler des arbres, selon les idées et les besoins du moment, identifiés par les habitants et les élus.

**Cette année c'est le samedi 22 mars que nous vous proposons de nous retrouver, à 9h30 dans le parc de Bon Rencontre.**

Munissez-vous de gants et d'un gilet jaune, nous fournirons les sacs poubelle.

**La matinée se terminera évidemment par un pot de l'amitié offert à tous les participants !**

**AU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2024****• Acquisition terrain Philibert**

Considérant la mise en vente des parcelles C 697 et C 290 TTC par l'Indivision Philibert, représentée par Madame Meyrieux-Drevet Monique, d'une contenance totale de 9155 mètres carrés en zone agricole selon le PLU de la commune et dont le prix s'élève à 4000,00 €.

Considérant le projet de construction d'un bâtiment communal à toiture photovoltaïque, en copropriété avec la C.U.M.A. (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole des Hauts Lieux) dont le siège social se trouve en Mairie de Vatilieu;

M. le Maire de Notre Dame de l'Osier informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ce projet de construction de bâtiment, il est nécessaire d'acquérir un terrain, et propose donc, l'achat de ce bien.

Lors de cette acquisition en copropriété avec La C.U.M.A. la commune supportera 50 % du prix de ces parcelles, ainsi que les frais annexes.

Après l'examen du budget et suite aux délibérations, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

**• Donation parcelle de bois**

Le conseil examine la proposition de Mr René Claude THEVENIN, domicilié 1060 Route de Créneuf, 38470 Notre Dame de l'Osier, qui souhaite faire donation de la parcelle D004 située dans une zone agricole selon le PLU de la commune, d'une contenance de 1280 mètres carrés représentant une valeur de 180,00€ TTC.

Suite aux délibérations, le conseil accepte la donation de ce bien auquel ne sont rattachées aucunes contreparties.

**• Prime de fin d'année**

En cette fin d'année en guise de remerciements, Mr Le Maire souhaite attribuer aux agents de la commune une prime, dont le montant sera fixé individuellement par arrêté.

Après examen du budget, le conseil approuve cette proposition et autorise Mr Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**• Révision loyer Precia-Molen**

Le maire rappelle au conseil que le réajustement des loyers s'effectue tous les 3 ans pour les locaux loués à PRECIA MOLEN à Bon Rencontre.

La révision s'effectue selon la variation de l'indice des loyers commerciaux.

Sur la période de 3 ans, la variation de l'indice des loyers commerciaux correspond à une augmentation d'environ 15,5 %.

Avec cette augmentation le montant actuel de 600,89 € passera à 693,80 €.

Cette révision s'appliquera au 1<sup>er</sup> mars 2025.

Le conseil accepte cette révision et autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

**• Révision frais Syndicat Scolaire**

Vu l'article 5 de la convention passée avec le Syndicat Scolaire des Cinq Ecoles du 09 septembre 2014 relative à la mise à disposition dans la mairie de Notre Dame de l'Osier d'un bureau pour le secrétariat du syndicat scolaire.

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que depuis l'année 2015, cette indemnisation n'a pas augmenté, ainsi conformément à la convention, une réévaluation des frais de fonctionnement est envisagée. Il est donc procédé à une révision des frais de fonctionnement dont le calcul s'effectuera comme suit :

- Forfait mensuel de 50 € pour le fonctionnement des locaux.

- L'utilisation du photocopieur fera l'objet d'une indemnité forfaitaire annuelle de 400 €. Le nouveau montant annuel de l'indemnisation sera de 1000,00 € annuel et prendra effet au 1er décembre 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité et autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

- **Attribution régime indemnitaire**

Mr le Maire informe le conseil que les conditions d'attribution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) doivent être réévaluées. En effet certains agents de la collectivité ne touchent pas encore ce régime indemnitaire et pour d'autres les montants doivent être revalorisés.

Après l'examen des documents du dossier et suite aux délibérations, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

- **Décision modificative budget**

Mr Le Maire rappelle au Conseil les évènements climatiques du mois de juin 2024, et les dégâts considérables constatés sur la commune. Pour faire face aux dépenses liées à la restauration des voiries, il est nécessaire de voter une décision modificative au niveau du budget principal 2024.

Le conseil examine la proposition et suite aux délibérations vote à l'unanimité cette décision modificative. Le conseil autorise Mr Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.



**AU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2024**

- **Prise en charge des dépenses d'investissement avant vote du budget**

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue, le conseil municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024.

En 2024 le budget prévoyait 563 646,01 € en dépense d'investissement. Le quart de cette somme représente donc 140 910 €.

Le conseil autorise le maire à engager si nécessaire des dépenses d'investissement dans la limite de 140 910 € avant le vote du budget primitif 2025.

- **Reconduction des contrats d'assurances**

Considérant le nombre d'habitants de la commune de Notre Dame de l'Osier (inférieur à 5000) et du montant des primes d'assurance (inférieures à 40 000 €), Mr le Maire fait part au conseil municipal qu'il n'est pas obligatoire de publier un appel d'offre afin de reconduire les contrats d'assurances qui arrivent à échéance au 31 décembre 2024.

En effet les couvertures concernant peuvent être reconduites de gré à gré.

Le Maire propose au conseil municipal de reconduire les contrats auprès des assureurs cités, ci-après, à partir du 1er Janvier 2025.

- LES DOMMAGES AUX BIENS : GROUPAMA
- LA FLOTTE VEHICULES : GROUPAMA
- LA RESPONSABILITE CIVILE : SMACL
- LA PROTECTION JURIDIQUE : SARRE ET MOSELLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mr le Maire à signer tous documents nécessaires à cette reconduction.

- **Adhésion au service BATIWATT**

À partir du 1er janvier 2025, TE38 fait évoluer le service CEP avec le lancement de BATIWATT, un dispositif d'accompagnement plus complet et adapté aux enjeux. BATIWATT remplacera progressivement le service CEP, qui cessera définitivement ses activités le 31 décembre 2025. Ce nouveau service est décliné en trois niveaux d'intervention : BATIWATT Initial, BATIWATT Connecté, et BATIWATT Maîtrisé.

Après examen des différentes propositions de TE 38, le conseil opte pour l'option INITIAL du contrat avec TE38.

La participation de la commune s'élèvera à 1 € par habitant.

Le conseil autorise le maire à signer les documents relatifs à cette opération.

- **Réglementation des boisements : commission communale d'aménagement foncier (CCAF)**

Le maire informe le conseil qu'il convient d'élire et de désigner les membres de la commission communale d'aménagement foncier.

La composition de cette commission s'effectue par :

- l'élection par le conseil municipal de trois propriétaires de biens fonciers non bâtis titulaires et de deux propriétaires suppléants ;
- La désignation du maire et d'un conseiller municipal en tant que membres titulaires et deux conseillers suppléants ;
- La désignation par le conseil municipal de deux propriétaires forestiers titulaires et de deux propriétaires forestiers suppléants.

Sont élus en tant que **propriétaires de biens fonciers non bâtis** : Mr Patrick CHAPEL, Mr Gilles BRICHET-BILLET, Mme Marie-Thérèse GUILLOBET, titulaires et Mr Thierry LACROIX et Mr Louis GIRON suppléants.

Sont désignés comme **membre du conseil municipal** : Mme Marie-Noelle RAVIER et Mr Alex BRICHET-BILLET, titulaires et Mr Vincent GRIGIS et Mme Chloé MARTIN suppléants.

Sont désignés en tant que **propriétaires forestiers** : Mr Hubert GABRIEL et Mr Alain SAUZE, titulaires et Mr Jean-Christophe JOUVE et Jean-Luc CHAPEL suppléants.



**AU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2025**

- **Election d'un (e) nouveau (elle) premier (e) adjoint (e) :**

Le maire relate au conseil la réponse de la préfecture concernant la démission du premier adjoint, Michel Carrier. Cette démission a été acceptée le 13 décembre 2024 et donc selon la procédure de remplacement au rang identique, le conseil doit élire un (e) nouveau (elle) premier (e) adjoint (e).

Au Premier tour des élections à bulletin secret Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia a été élue avec 09 voix, 1 abstention et 1 bulletin nul.

Suite au résultat du vote Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia prendra ses fonctions de première adjointe dès le 10 janvier 2025.

## • **Signature de la Convention Territoriale Globale**

Mr Le Maire expose au conseil les différentes informations concernant La Convention Territoriale Globale (CTG). Cette convention constitue un cadre partenarial entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les collectivités locales, au bénéfice des familles et des habitants de notre territoire.

Elle permet de coordonner les dispositifs existants et de maintenir, développer, adapter ou améliorer les services à la population, en lien avec les ambitions communes de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté, des Mairies et du Département. Elle répond notamment aux ambitions suivantes :

- Agir pour l'enfance avec les familles et les communes
- Agir pour une meilleure prise en compte de la jeunesse
- Vivre la ruralité comme une force du territoire
- Renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation des services aux familles
- Renforcer le lien social sur le territoire
- La nouvelle CTG propose un plan d'actions pluriannuel pour la période 2025-2029, nourri par un diagnostic partagé qui a permis d'identifier les enjeux prioritaires à aborder.

La convention permettra également de mobiliser les ressources de la CAF, tant financières qu'en ingénierie, pour proposer des services innovants et de qualité pour les familles, dans des domaines aussi divers que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le logement et l'inclusion.

Suite aux délibérations, le conseil autorise Mr le Maire à signer cette convention.

## • **Signature de la convention de participation au centre médico scolaire de St Marcellin**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du projet de convention établi par la Ville de Saint-Marcellin concernant la participation financière 2024/2025 des communes. La participation est calculée sur la base de 3,70 € / élève du premier degré scolarisé dans la commune de Notre dame de l'Osier et bénéficiant du centre Médico scolaire de Saint- Marcellin. Ce qui représente la somme totale de  $40 \times 3,70 = 148,00$  €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la signature de cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## • **Fongibilité des crédits**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que lors de l'élaboration du budget, l'exécutif a la possibilité, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits dans le respect des conditions citées ci-dessus.

**AU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2025**

• **Convention d'honoraires conseils et assistance juridique**

Considérant que dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement des espaces publics, il est nécessaire pour la collectivité de Notre Dame de l'Osier de s'attacher le conseil d'un cabinet d'avocats pour l'assister dans l'analyse de divers dossiers.

Mr Le Maire propose au conseil la signature d'une convention d'honoraires annuelle pour 2025 avec Maitre Lorraine TOUVIER, avocate au barreau de Grenoble, 2 Square René Genin, 38000 GRENOBLE.

Le cout de cette convention sera de 4800,00€ TTC par an, dont le règlement s'effectuera pour moitié en juillet 2025, et pour le solde courant décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à ce dossier.

• **Commande de pièges de frelons asiatiques**

Le Maire expose au conseil communal le projet d'achat groupé de pièges contre les frelons asiatiques à 3.43€ HT l'unité.

Suite aux délibérations une commande de 50 pièges sera effectuée afin d'assurer la sécurité des habitants du village, soit un montant de 171,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.



**AU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2025**

• **Election du troisième adjoint**

Suite à la démission de Mme Sandrine LOCATELLI, Mr le Maire explique aux membres du conseil qu'ils doivent procéder à l'élection d'un (e) nouveau (elle) troisième adjoint. Denis VINSON est le seul candidat pour cette fonction.

Au premier tour de l'élection à bulletin secret M. Denis VINSON a été élu avec 8 voix sur 11 votants.

• **Subvention classe de neige**

Un projet de classe de neige est proposé aux élèves de Notre Dame de l'Osier. En effet un voyage dans le Vercors a été organisé par le syndicat scolaire et les écoles des différents villages du regroupement.

Afin de voir le projet se réaliser, Mr le Maire explique au conseil que la collectivité doit définir un montant de subvention par élève du village. Il est donc proposé un montant de 50,00€ par enfant, ici au nombre de 39.

Suite à l'examen du budget et aux délibérations le conseil approuve le montant de la subvention détaillée comme suit : 50 x39 = 1950,00€.

**• Préparation de la réunion entre la commune, Villages vivants et Tero Loko.**

Suite aux scénarios d'aménagement du rez-de-chaussée de l'espace Bon Rencontre, proposés par Villages Vivants qui nous accompagne dans ce projet et dont le travail est financé par l'ANCT (Etat), il est important que l'ensemble des conseillers aient le même niveau d'information et s'approprient le sujet. L'assemblée est unanime pour affirmer que les premiers scénarios consistant à rénover l'aile centrale en R+1 n'est financièrement pas supportable par la commune (environ 5 M) Il avait été demandé à Villages Vivants de nous proposer une version plus modeste en se concentrant sur le rez-de-chaussée uniquement. Tero Loko a de son côté la possibilité de financer les aménagements de ses bureaux ainsi que l'espace de convivialité partagé (dont la cuisine). Beaucoup de questions restent en suspend et devons être approfondies. Il s'agit entre autres du type de bail consenti à Tero Loko dans la mesure où l'association supporte une partie de l'investissement, du montant du loyer, ainsi que de la convention de mutualisation des équipements. Villages Vivants ayant les compétences en interne, ils seront à même de nous accompagner.

La commune aura à sa charge l'aménagement de la salle donnant sur la rue et de la petite pièce occupée ce jour par le comité des fêtes. Ces travaux pourront être différés dans le temps et en partie réalisés par nos services technique.

Cette salle ainsi que les espaces de convivialité et certains espaces de réunion seront accessibles à tous les habitants et associations de la commune.

Abandonner les étages ne veut pas dire ne plus s'en préoccuper. Une vérification régulière sera programmée chaque quinzaine pour suivre l'évolution du bâtiment. Elle sera faite par nos employés communaux qui consigneront leur passage dans un cahier. Une vérification systématique de la toiture sera effectuée par drone tous les 6 mois ou après chaque événement climatique important. Ceci afin de pouvoir intervenir rapidement en cas de besoin.

Une réunion de travail sera nécessaire pour préciser la gouvernance de cet espace.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 6 MARS 2025**

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le jeudi 6 mars à 20 heures en mairie.

Ordre du jour :

- Acquisition du terrain indivision Philibert en pleine propriété
- Transfert de la compétence crématorium à SMVIC
- Mandat CGD tickets resto
- Questions diverses

Toutes les séances sont publiques, sauf si le conseil municipal décide de se réunir à huis clos à la majorité absolue de ses membres.

**REPAS DU SOU DES ÉCOLES :**  
**À COMMANDER POUR LE 21 MARS**



**REPAS DU SOU DES ÉCOLES**

Le sou des écoles de Chantesse, Vatilieu et Notre Dame de l'Osier vous propose un repas à emporter

**Vendredi 21 mars 2025 entre 17h00 et 19h00 à la Mairie de Notre Dame de l'Osier.**



**Au menu :**



**Diots - Crozets**

**Tarte chocolat ou citron**

Coupon de réservation à nous retourner au plus tard le 12 mars 2025 dans la boîte aux lettres de la mairie de Notre Dame de l'Osier

**Ou directement sur Hello Asso en scannant le QR Code.**

	Nombre de parts	Nombre de Tarte chocolat	Nombre de Tarte citron	Prix à l'unité	Sous-total
Repas Adulte				13€	
Repas Enfant (-11 ans)				9€	
				<b>Total</b>	

(Règlement de la commande, en espèce, en chèque à l'ordre du Sou des écoles ou sur **Hello Asso**).

Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....

Pour contacter le Sou des écoles : Mail : [soudesecolescv@gmail.com](mailto:soudesecolescv@gmail.com) tél : 06.22.69.36.50



## CINÉ RELAX RECHERCHE BÉNÉVOLES

L'opération "Ciné-relax" est organisée par le Conseil Local en Santé Mentale de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

"Ciné-relax" ce sont des séances de cinéma adaptées aux personnes en situation de handicap, **et** ouvertes à toutes et tous. Une séance de cinéma adaptée, c'est une salle un peu plus éclairée qu'à l'accoutumée, le volume du son moins élevé, pas de pub et ni bande-annonce avant la séance. L'objectif est de créer une ambiance sereine et rassurante.

"Ciné-relax", c'est une séance par mois : le dimanche à 16h, au cinéma Les Méliès, à Saint-Marcellin.

Et ça débute en mars !

Dans cette perspective, le Conseil Local en Santé Mentale est à la recherche de bénévoles pour densifier son équipe.

### **Quel est le rôle des bénévoles ?**

Garantir le bon déroulement de ces séances.

Accompagner les spectateurs tout au long de la séance.

### **Cette aventure vous intéresse ?**

Chaque bénévole sera formé pour mieux comprendre les besoins spécifiques des spectateurs.

Il n'est pas nécessaire d'avoir de l'expérience dans le domaine du handicap pour devenir bénévole.

**Infos et inscription** auprès de la coordinatrice du Conseil Local en Santé Mentale,

par courriel : [clsm@smvic.fr](mailto:clsm@smvic.fr)

L'opération "Ciné-relax" s'inscrit dans l'axe n°4 du contrat local de santé de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, qui a pour champs d'action :

Pérenniser le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM).

Informier et sensibiliser le public aux questions de santé mentale.

[En savoir + sur le contrat local de santé](#)



## SAINT ANTOINE L'ABBAYE EST EN LICE POUR DEVENIR « LE VILLAGE PRÉFÉRÉ DES FRANÇAIS »

En 2012 avait lieu la première édition du "Village préféré des Français".

Une émission qui, année après année, a su trouver une place à part dans le paysage audiovisuel français et dans le cœur des téléspectateurs.

Avec plus de 150 villages visités, des milliers de kilomètres parcourus à travers la France, mais également, depuis 2018, en Outre-mer, "Le village préféré des Français" a contribué à mettre en lumière des villages vivants et dynamiques, des traditions régionales, des savoir-faire artisanaux, de la gastronomie.

Mais aussi des paysages à couper le souffle, de l'architecture, du bâti, des monuments, des ruelles, des ponts, des places, des fontaines, des façades, au charme fou et préservé !

Enfin, des villageois férocement attachés à leur village et à leur patrimoine, des habitants fiers, qui s'emploient à faire vivre le village de leur cœur dans la bonne humeur et la convivialité.

Aujourd'hui, "Le village préféré des Français" est un label de référence pour les villages (toujours plus nombreux à désirer intégrer la convoitée sélection annuelle) mais aussi pour les touristes, amateurs d'escapades bucoliques et historiques. Au traditionnel timbre édité par La Poste chaque année aux couleurs du village vainqueur, s'est ajouté un Guide du routard version luxe, La France de Stéphane Bern, mêlant villages préférés et sites rénovés par Mission Patrimoine.

SAINT ANTOINE L'ABBAYE a été retenu pour représenter la région Auvergne Rhône-Alpes

Les résultats seront dévoilés au cours d'une émission sur France3, en première partie de soirée, fin juin ou début juillet. Des équipes de tournage viendront sur site, si nous sommes retenus dans le top 5, les vidéos passeront lors de la promulgation des résultats.

Les retombées économiques ne sont pas uniquement réservées au village gagnant, les autres villages de l'intercommunalité du sud-grésivaudan, les communes de la Drôme proches de Saint-Antoine, de manière plus exhaustive les communes de l'Isère et de notre région comportant des sites patrimoniaux, culturels ou de loisirs verront leurs fréquentations augmenter.

C'est tous les métiers de la restauration, de l'hébergement aux personnes et artisanaux qui profiteront de cette victoire.

**Vous pouvez voter et faire voter pour que SAINT-ANTOINE L'ABBAYE devienne le village préféré des français en 2025 ! Le vote est ouvert jusqu'au 7 mars.**

**Pour voter : sur France.tv ou bien par téléphone au 3245 (0.80€/min + prix de l'appel)**

**LIEUX D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS : LES ACCUEILS DU MOIS DE MARS À VINAY « BULLES DE MÔME »**

Un Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) est un espace de rencontre, d'échange et de jeu pour les enfants de moins de 6 ans et les adultes qui les accompagnent (parents, grands-parents, etc.). L'accueil est assuré par une équipe de professionnelles. Il est gratuit, anonyme et sans inscription.

Lundi 10 mars, de 9h15 à 11h15 / Jeudi 13 mars, de 15h30 à 17h30  
 Lundi 17 mars, de 9h15 à 11h15 / Jeudi 20 mars, de 15h30 à 17h30  
 Lundi 24 mars, de 9h15 à 11h15 / Jeudi 27 mars, de 15h30 à 17h30.  
 Lundi 31 mars, de 9h15 à 11h15

**LES OFFRES D'EMPLOI**

Deux offres d'emploi sur la commune de Beaulieu pour un Agent Technique Territorial et une ATSEM à compter du 1er avril (départs en retraite).

**➤ AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL POLYVALENT :**

Placé sous la responsabilité du Maire, l'agent sera en totale autonomie sur son poste de travail.

Missions : - Entretien des espaces verts et des voiries : tonte, taille, élagage, débroussaillage, plantation et entretien des massifs

- Nettoyage et propreté des espaces publics (wc publics, points d'apport volontaires quotidiennement) et petits travaux de voirie

- Nettoyage et entretien des bâtiments communaux et du mobilier urbain

- Etat des lieux d'entrée / sortie de la Salle des Fêtes

- Astreintes en cas de neige

- Relève annuelle des compteurs d'eau

- Transports scolaires en cas de besoin (absence de l'accompagnateur)

Conditions : Permis B

- Temps partiel de 26 heures aménageable selon contraintes suivantes : mercredi toute la journée, lundi matin et vendredi après-midi travaillés pour les besoins des services.

- Possibilité d'annualiser les heures de travail été / hiver (planning allégé en hiver).

- Emploi permanent, contractuel accepté Rémunération selon grille des agents territoriaux

- Poste à pourvoir à compter du 1er avril 2025 Date limite de candidature : le 16 Mars 2025

- Envoyer CV et lettre de motivation à l'attention de :

- MAIRIE DE BEAULIEU M. Didier CORVEY-BIRON, 1 Place de la Mairie 38470 BEAULIEU

**➤ ATSEM :**

Placé(e) sous la responsabilité du Maire, l'agent sera sous la direction du Directeur d'Ecole.

Missions : - Accueillir avec l'enseignant les enfants et les parents

- Aider les enfants et les assister dans les actes de la vie courante, tout en les encourageant dans la voie de l'autonomie

- Surveiller la sécurité et l'hygiène des enfants

- Assister l'enseignant(e) dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques

- Assurer la surveillance et l'animation des enfants lors de la restauration scolaire

- Assurer la surveillance et l'animation des enfants lors des temps d'activité périscolaires / de la garderie du matin et/ou du soir

- Assurer l'entretien de l'école, du mobilier et du matériel pédagogique

Compétences requises : - CAP Petite enfance - BAFA souhaité

Conditions : Temps partiel de 29 heures annualisées

Emploi permanent, contractuel accepté

Rémunération selon grille des agents territoriaux

Poste à pourvoir à compter du 1er avril 2025

Date limite de candidature : le 16 Mars 2025

Envoyer CV et lettre de motivation à l'attention de : MAIRIE DE BEAULIEU M. Didier CORVEY-BIRON, 1 Place de la Mairie 38470 BEAULIEU

**VOUS AVEZ PLUS DE 26 ANS, VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR LA  
FORMATION ET L'EMPLOI, LA MIFE PEUT VOUS AIDER**



La MIFE vous accompagne...

La MIFE\* (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi) un des services proposés par la Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan vous accueille, vous informe, vous conseille et vous accompagne dans votre projet professionnel.

**Vous vous interrogez sur votre avenir, nous vous accompagnons  
dans les étapes de votre parcours avec une aide personnalisée  
et l'élaboration d'un projet professionnel.**

NOS MISSIONS :

- > **Accompagnement individuel des salariés** pour un projet d'orientation, de formation, de Validation des Acquis de l'Expérience, de reconversion, de création d'entreprise...
- > **Accompagnement renforcé pour les Sénior** (+ 45 ans)
- > **Accompagnement des entreprises** (- 250 salariés) / Dispositif SAME Sécu'R : sensibilisation du dirigeant sur les dispositifs de formation afin de sécuriser les parcours des salariés ou d'envisager leur évolution au sein de la structure. Informations collectives et entretiens individuels sont proposés aux salariés intéressés.
- > **Prestations** : accompagnement VAE- Bilan professionnel pour les agents territoriaux (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et Ville de Voiron)

**Réunions d'information sur les dispositifs de formation :**

**Vous souhaitez vous former ou évoluer dans votre métier, utiliser votre CPF, vous reconverter, changer d'orientation professionnelle, obtenir un diplôme par la VAE ?**

**La MIFE vous propose des réunions d'information sur les dispositifs de formation et la VAE.**

Réunions proposées en présentiel ou en visio.

Sur inscription : <https://emploi-pvsg.org/agenda/>

Retrouvez les dates sur notre site [www.emploi-pvsg.org](http://www.emploi-pvsg.org)

**A l'issue de ces réunions vous pouvez prendre un rendez-vous personnalisé avec un conseiller expert dans l'accompagnement.**

**Notre action SAME SécuR :**

**Développer des stratégies de montée en compétences et d'évolution professionnelle au service de l'entreprise et des salariés**

Les entreprises confrontées à un contexte économique en mutation, doivent s'adapter en permanence à ces changements et gérer la mobilité de leurs salariés.

La MIFE intervient auprès des entreprises pour :

- > Informer et conseiller le dirigeant d'entreprise et les salariés : dispositifs de formation, préparation à l'entretien professionnel,...
- > Accompagner individuellement les salariés dans la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle

**Les conseillers de la MIFE vous accueillent sur rendez-vous  
à Voiron ou à St Marcellin  
Prendre rendez-vous au 04 76 93 17 18**

+ d'infos sur [www.emploi-pvsg.org](http://www.emploi-pvsg.org)

**PUCE DES COUTURIÈRES**

# VINAY

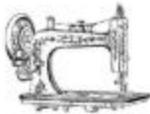
## 3èmes **PUCES** des **COUTURIERES**

**et des loisirs créatifs**

### Samedi

# 8 MARS 2025

Salle des fêtes de VINAY 38 de **9h à 17h**





Organisé par l'association : **PATCHALANOIX de VINAY**  
Petite restauration - Boissons  
Renseignements au **06.48.51.59.81** 

////////////////////////////////////

**INFO DON DU SANG À VINAY**

Voici les prochaines dates de collectes organisées à la salle des fêtes Vinay :

Mardi 29 Avril 2025  
Mardi 15 Juillet 2025  
Lundi 22 Septembre 2025  
Mardi 09 Décembre 2025

////////////////////////////////////

**PASSIFLORE : SERVICE DE COLLECTE DE MEUBLES À DOMICILE**

Vous faites du vide et vous cherchez comment vous débarrasser de vos meubles encore réutilisables, Passiflore, Ressourcerie du Pays Voironnais, vous propose de venir les collecter chez vous.

**Appelez nous pour plus d'infos ! 04.76.07.80.88**

Bonne nouvelle pour votre budget : à compter du 1er février 2025, les tarifs réglementés de l'électricité vont baisser en moyenne de 15 %. Après plusieurs hausses ces dernières années, cette diminution représente un soulagement pour de nombreux foyers et petites collectivités.

*Mais concrètement, qu'est-ce que cela signifie pour vous ? Cette baisse est-elle automatique ? Qui en bénéficie ?*

**Pourquoi les tarifs baissent-ils ?**

Cette diminution tient compte :

✓ **Une baisse des prix de l'électricité sur les marchés** : après la crise énergétique, le coût de production et d'achat de l'électricité a diminué, ce qui allège la facture globale.

✓ **Une hausse des coûts d'acheminement de l'électricité (+7,7 %)** : le transport et la distribution de l'électricité via les réseaux (Enedis et RTE) nécessitent des investissements pour l'entretien et la modernisation des infrastructures. La CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) a donc ajusté les tarifs d'utilisation des réseaux électriques (TURPE) pour couvrir ces coûts supplémentaires. Cette hausse est compensée par la baisse du prix global de l'électricité, ce qui permet malgré tout une réduction du tarif final pour les consommateurs.

✓ De **l'augmentation des taxes**, notamment le retour à leur niveau d'avant crise pour l'accise sur l'énergie.

**ATTENTION : 15 % est une baisse moyenne : son impact réel dépendra de votre contrat, de votre puissance souscrite et de votre mode de consommation.**

**Quel impact sur votre facture d'électricité ?**

**Si vous êtes au tarif réglementé EDF (Tarif Bleu) :**

Vous n'avez **aucune démarche à effectuer**. La baisse sera **automatiquement appliquée** sur votre facture à partir de février. Toutefois, l'abonnement mensuel augmentera légèrement, ce qui pourrait limiter l'impact de la baisse en fonction de votre consommation.

**Si vous avez un contrat en offre de marché chez un autre fournisseur :**

Si votre contrat est **indexé sur le tarif réglementé**, la baisse sera également appliquée.

Si votre contrat est **fixé indépendamment**, vous avez peut-être déjà bénéficié d'une baisse ces derniers mois. Mais attention, l'augmentation des coûts de réseau et des taxes pourrait réduire votre gain.

**BON A SAVOIR :**

**Comparer les offres !** Dès février, les fournisseurs mettront à jour leurs grilles tarifaires. Il peut être intéressant de vérifier si votre contrat reste compétitif. Pour cela, un comparateur indépendant est disponible ici

<http://comparateur.energie-info.fr>

**Des changements à prévoir sur les heures creuses**

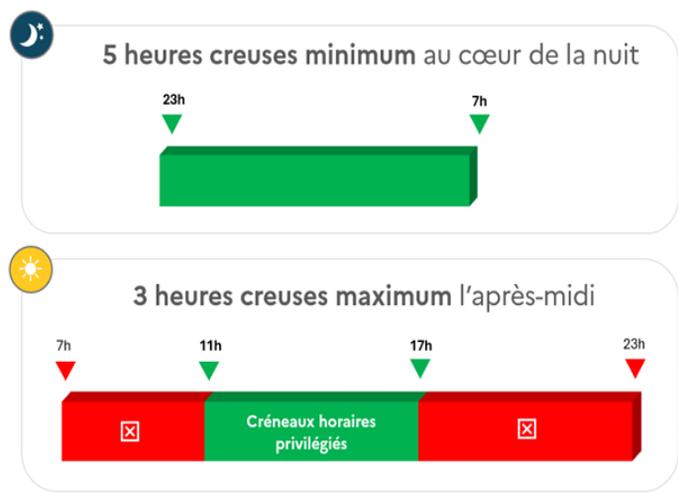
À partir de novembre 2025, la répartition des heures pleines/heures creuses évoluera :

✓ Toujours 5 heures creuses consécutives la nuit (entre 23h et 7h).

✓ Ajout de 3 heures creuses l'après-midi (entre 11h et 17h, surtout en été).

✗ Suppression progressive des créneaux matinaux et en soirée.

**Nouveau placement des heures creuses**



Ces modifications concernent 14,5 millions de foyers et seront appliquées progressivement jusqu'en 2027. L'objectif ? Encourager la consommation d'électricité en journée pour mieux utiliser l'énergie solaire.

**Comment en profiter pleinement ?**

- ✓ Vérifiez votre contrat pour savoir si la baisse s'applique à vous.
- ✓ Comparez les offres pour voir si un changement de fournisseur est intéressant.
- ✓ Adaptez votre consommation aux nouveaux horaires des heures creuses pour maximiser vos économies.

Source : <https://www.energie-info.fr/>

Cet article a été rédigé par TE38.

+ d'info : [www.te38.fr](http://www.te38.fr)

## TERO LOKO



●●● *Le pain de méteil, une nouvelle recette à découvrir au marché de Bon Rencontre tous les mardis*

## UNE NOUVELLE RECETTE DE PAIN

Ce nouveau pain, le méteil, est tout beau tout rond, avec une belle croûte foncée. Et il a non seulement un goût unique, mais il est aussi porteur d'histoire !

Historiquement, le méteil était le résultat de la moisson d'un mélange blé-seigle, mis en culture ensemble afin de se préserver des aléas climatiques et stabiliser les rendements. Cette culture était pratiquée par les métayers, qui cultivaient les champs des propriétaires terriens en échange d'une partie de la récolte

Cette recette, qui était un peu tombée dans l'oubli avec le déclin de la culture de seigle au profit du blé, se compose à parts égales de farine de blé et de farine de seigle, d'où son surnom de « pain de l'égalité ». Tout un symbole pour ce pain de caractère, qui fait la joie des amateurs de tradition.

## ATELIERS CUISINE ET CANTINE

Au mois de mars, ce ne sont pas deux mais trois rendez-vous qui vous attendent pour déguster de bons petits plats préparés avec amour... et des légumes de saison ! RDV les 10, 20 et 31 mars, de 10h à 13h si vous souhaitez participer à la préparation des repas, et de 13h à 14h pour la cantine. Repas à prix libre. Sur inscription : [contact@teroloko.com](mailto:contact@teroloko.com)

## UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION ?

C'est la réflexion portée par certains acteurs, notamment sur notre territoire, pour permettre à chacun·e d'accéder à une alimentation de qualité. Pour en savoir plus, et découvrir toutes les initiatives menées localement pour favoriser le mieux manger pour tous, rendez-vous au grand marché spécial « Alimentation » du 1<sup>er</sup> avril,

## CRÉALOKO

Prochain atelier Créaloko le mardi 4 mars de 10h à 17h, à Bon Rencontre (prévoir son pique-nique). Au programme, comme d'habitude, préparation d'articles à vendre au marché d'été, et partage de savoir-faire pour créer ses objets (marmite norvégienne, banane, fanions...)  
Toutes les idées et envies sont les bienvenues, tout comme les nouvelles têtes, alors n'hésitez pas à venir y faire un tour !

## DES ANIMATIONS AUTOUR DU BIEN-MANGER

Mener des actions en faveur de l'accessibilité alimentaire, c'est la mission de Pauline, recrutée en octobre en service civique pour 7 mois. Mais l'accessibilité alimentaire, qu'est-ce que c'est ? C'est rendre de bons produits accessibles géographiquement (sur un territoire), économiquement (pour toutes les bourses) et « culturellement », en partageant des recettes ou en développant les habitudes de consommation. Et pour mener sa mission à bien, cette étudiante à Science-Po Grenoble en master « Villes, territoires et solidarités » a plus d'un tour dans son panier ! Elle organise par exemple des animations aux grands marchés, pour faire découvrir des légumes inhabituels, et anime les ateliers cuisine, que ce soit à Bon Rencontre, ou aux Restaurants du Cœur de Saint-Marcellin. D'autres actions relèvent de l'accessibilité alimentaire, comme les paniers solidaires, la triple tarification au marché ou la mise à disposition des surplus pour l'aide alimentaire distribuée par les Restos du Cœur. Ces actions ont en plus l'intérêt de développer les liens entre les personnes participantes, et de créer des temps de convivialité et de partage, autour des recettes et de l'alimentation en général.



●●● *Tartinades de topinambour, panais, betterave et navet, une façon originale de se régaler avec des légumes souvent mal aimés !*

DU 1<sup>ER</sup> AU 31 MARS 2025

## Notre-Dame de l'Osier – Pays de Vinay

- 03/03**      **Réunion du Comité des fêtes de Notre Dame de l'Osier** : à 20h à la mairie  
(infos en page 2)
- 04/03**      **Marché agrandi de producteurs et artisans locaux à Notre Dame de l'Osier**
- 07/03**      **Rencontre du club de l'amitié à Notre Dame de l'Osier** : après midi jeux, à 14 h à la mairie.
- 08/03**      **Atelier d'Annie à Notre Dame de l'Osier** : atelier couture, à 14h30 à la mairie.
- 08/03**      **La Bartifelle fait son cinéma** : La compagnie La Bartifelle présente son spectacle le samedi 8 mars à 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Vérand.  
Tarif : 10 €, 8 € pour les 10-14 ans, gratuit pour les moins de 10 ans
- 15/03**      **Soirée St Patrick + 6 nations** , organisée par l'USARG, à la salle des fêtes de l'Albenc.  
Accueil dès 17h30. Restauration rapide tout au long de la soirée. Une animation DJ MT !  
Diffusion des matchs. Tarif 5€ + 1 conso offerte.
- 21/03**      **Rencontre du club de l'amitié à Notre Dame de l'Osier** : après midi jeux, à 14 h à la mairie.
- 21/03**      **Spectacle « Dona »** : à 20h à la salle des fêtes de Saint-Vérand , organisé par le CCAS et le Mixage Café de Saint-Vérand, dans le cadre des Journées internationales du droit des femmes. Tarif : 5€ Informations : 04 76 38 82 19. Un spectacle à ne pas rater !
- 21/03**      **Ludotour** à Quincieu : de 16h30 à 22h, les ludothèques intercommunales s'installent à la salle des fêtes à Quincieu, pour le Ludotour...Gratuit
- 22/03**      **Balade utile et conviviale : nettoyage de printemps à Notre Dame de l'Osier** : Rdv à 9h30 dans le parc de Bon Rencontre. (cf infos en page 2)
- 22/03**      **Atelier d'Annie à Notre Dame de l'Osier** : atelier couture, à 14h30 à la mairie.



### Brèves

•**Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 27 03 25** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse [ndomairie@wanadoo.fr](mailto:ndomairie@wanadoo.fr) est bienvenue.